

Arrêté N°2026-03

Arrêté relatif au nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année en double diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye /Master 1 partenaire - Session 2026

Le Directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu la délibération n°2025-12-08-1 du 8 décembre 2025 relative au règlement du concours d'admission en 4^e année du diplôme Grade master de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (en double diplôme avec le master de l'une de nos universités partenaires) ;

Vu l'article 1-1-3 du titre I du règlement des études de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

ARRETE

Article 1: Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année dans le cadre des doubles diplômes opérés avec les universités partenaires (session 2026) est de 65.

Article 2: Le nombre de places ouvertes par double diplôme à la procédure d'admission directe en quatrième année (session 2026) est réparti ainsi :

Diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye /Master 1	Nombre de places
Master Science politique - Politiques Publiques Multiniveaux	30
Master Droit - Concours Justice-Sécurité	25
Master Economie - Economie, Data et Transition	10

Article 3: Le jury peut, dans la limite de 20 %, modifier la répartition des places ouvertes entre les trois doubles diplômes.

Article 4: La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 12 janvier 2026

Emmanuel BLANCHARD
Directeur

Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Transmis au Rectorat le : 19 janvier 2026
Affichage et publication le : 19 janvier 2026